



ACCIDENT FONDERIE

LE SALARIE SANCTIONNE

Où la direction s'arrêtera-t-elle ?

Issoire, le 05 février 2024

Le 2 novembre 2023 un salarié de fonderie secteur recyclage a été grièvement brûlé lors d'une intervention de nettoyage sur le four F132.

Le 9 janvier 2024 la direction a sanctionné celui-ci de 4 jours de mises à pied pour, dit-elle, ne pas avoir respecté les règles de sécurité afférentes au métal liquide et les pratiques en vigueur.

En effet, **le salarié est victime d'un manque de sécurité dont est responsable la direction.** Et de victime, la direction veut en faire un coupable pour se déresponsabiliser de son obligation de sécurité envers tous les salarié.es.

La direction enfonce le clou toujours plus loin.

Pour la CGT ceci est SCANDALEUX. En effet s'il existe bien des règles à respecter lors du travail du métal liquide, que le salarié a respecté et respecte tous les jours, après avoir pris quelques renseignements auprès des opérateurs du secteur, les pratiques en vigueur sont exactement ce que le salarié était en train d'effectuer lors de son accident. Il semblerait même que lors de plusieurs Visite Hiérarchique Sécurité (VHS) **LE PROBLEME DE MONTER SUR LE BOL DES CRASSES POUR LE NETTOYAGE DE LA GOULOTTE SOIT RESSORTI CHAQUE FOIS, SANS JAMAIS QUE LA DIRECTION PRENNE LES MESURES NECESSAIRES POUR QUE LES SALARIE.ES TRAVAILLENT EN TOUTE SECURITE.** Donc, à plusieurs reprises LA DIRECTION N'EST PAS INTERVENUE, ELLE A MANQUE A SON OBLIGATION DE SECURITE, et aujourd'hui elle sanctionne le salarié. C'est **INACCEPTABLE.**

Aujourd'hui c'est lui, demain ce sera peut-être l'un.e de nous.

STOP au n'importe quoi.

VENDREDI 09 FEVRIER ET DIMANCHE 11 FEVRIER 2024

La CGT appelle l'ensemble du personnel de 1h00 à 8h00
de GREVE, sur tous les postes et la journée.

De 1h00 à 12h00 de GREVE pour les postes week-end, et
21 postes.